

Séance du : 25 novembre 2019

n° 37/2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-cinq novembre à 18 heures 30.

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué le 7 novembre 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Avignonet Lauragais, siège du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, sous la présidence de Monsieur Georges MERIC.

M. Jean-François PAGES est désigné comme secrétaire de séance.

Etaient présents :

Délégués titulaires :

Mmes Sophie ADROIT, Nathalie NACCACHE, Michèle TOUZELET.

Mrs Georges MERIC, Bernard BARJOU, Guy BONDOUY, François CALMEIN, Jacques DANJOU, François DEMANGEOT, Michel FERRET, Bertrand GELI, Jean-Luc GOUXETTE, Gilbert HEBRARD, Jean-Claude LAUTRE, Robert LIGNERES, Marc MENGAUD, Alain MERCIER, Jean-François PAGES, Patrick de PERIGNON, Jean-Marie PETIT, Christian PORTET, Pierre POUNT-BISET, Alain ROUQUAYROL, Serge SERRANO, Marc SIE.

Avaient donné pouvoir :

JC de BORTOLI à N.CALMET, A.BOUSQUET à JP.FLUMIAN, I.COUTUREAU à J.LATCHE, J.DOUMERC à JC.LANDET, M.GALANT à C.BATS, C.PRADEL à P.MONOD, E.THIBAUT à P.ESPUNY.

En exercice : 63

Présents ou représentés : 32

Délégués suppléants :

Mmes Nelly CALMET, Pierrette ESPUNY.

Mrs Christian BATS, Jean-Pierre FLUMIAN, Jean-Claude LANDET, Jean LATCHE, Pierre MONOD.

Excusés :

Mmes Nicole DURY, Sophie MANIAGO.

Mrs Albert MAMY, Armand de PRADIER D'AGRAIN, Christian REBELLE, Pierre VIDAL.

Objet : Demande de subvention Leader pour la mise en œuvre du PCAET : ingénierie et programme d'actions

Vu la délibération 26/2015 du 7 décembre 2015 approuvant le projet de territoire comprenant la mise en place d'actions en matière de transition énergétique, notamment l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial à l'échelle du territoire du Pays Lauragais, permettant d'assurer la cohérence avec le projet de SCOT en cours de révision,

Vu la délibération 23/2016 du 23 mai 2016 portant sur la compétence « Elaboration Plan Climat Air, Energie, Territorial » à l'échelle du PETR du Pays Lauragais ;

Vu la délibération du 23 mai 2016 en faveur de demandes de subventions relatives à l'ingénierie et aux études nécessaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce PCAET,

Vu la délibération 57/2016 au 12 décembre 2016 portant sur la demande de subventions LEADER au regard du plan de financement du PCAET

Vu la délibération 24/2016 en date 23 mai 2016 portant sur le conventionnement du PETR du Pays Lauragais avec l'ADEME ;

Vu la délibération 39/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le lancement d'une consultation pour l'étude liée au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la délibération 40/2016 du 26 septembre 2016 portant sur le recrutement d'un chargé de mission Transition Energétique ;

Vu la délibération 57/2016 du 16 décembre 2016 portant sur le plan de financement lié au Plan Climat Air Energie Territorial ;

Vu la loi sur la Transition énergétique du 17 aout 2015 autorisant la structure porteuse du SCOT d'élaborer un PCAET si tous les EPCI lui transfère la compétence.

Vu le code général des marchés publics,

Monsieur le Président propose un plan de financement estimatif sur 2 ans pour la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial du PETR du Pays Lauragais :

Budget prévisionnel PCAET sur 2 ans : 2020-2021				
Dépenses prévisionnelles	HT	TTC	Recettes prévisionnelles	
actions (événementiel, comunication, formation, études...)		24 000 €		
			PETR	49 920 €
Ingénierie Transition énergétique (mise en œuvre et suivi du programme d'actions)		72 000 €	LEADER : 48%	46 080 €
Total budget indicatif 2020-2021		96 000 €	Total recettes	96 000 €

Le Comité Syndical, Oüi l'exposé de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

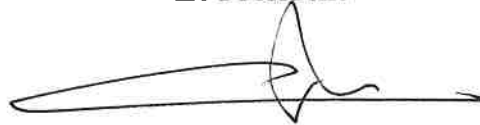
- 1) d'APPROUVER le plan de financement estimatif du Plan Climat Air Energie Territorial tel que présenté,

- 2) **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toute formalité et à signer tout document nécessaire pour la mise en œuvre de la présente délibération.
- 3) **d'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ce plan de financement.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Fait à Avignonet-Lauragais, le 25 novembre 2019

Le Président



Georges MERIC